

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Persécutions de Henri VIII..... FÉLIX
Saint Germain.—Flagornerie.—Clairvoyance.
Les "béquilles" de la Presse.
Immoralité alcooliste..... LAURENT
Société de Saint-Vincent-de-Paul.
C'est une orgie..... LAC SION
K. of C. — La Grande Loge de Québec. —
Les Juifs. — Les Rameaux et Pâques à
Jérusalem. — En Passant : (Statut légal ;
Le modernisme ; Tragique coïncidence.)
Pour les Ruthènes.—A Ottawa.— Omission.
—Petites notes.
Les Juifs au Canada (Conversation avec un
journaliste canadien)..... H. DE RAUVILLE
Un ami de l'Univers (Mgr Bruchési). — Un
Parlement catholique.— Le Saint-Siège et
la France. — Le discours du trône. — A
propos du libelle.—Les revues.
La Propagande des Bons Livres.

Persécutions de Henri VIII

Le roi d'Angleterre, aidé des conseils de Cromwell, entraîna presque tout le clergé dans son schisme. Selon Feller, de 9,400 bénéfices que contenait la Grande Bretagne, il n'y eut que 14 évêques, 50 chanoines et 80 curés qui n'acceptant pas la Réforme, perdirent leurs bénéfices. De ces prêtres fidèles, les uns finirent leur vie dans les cachots, les autres dans les tourments. Le nouveau clergé qui remplaça les prêtres fidèles, fut composé d'apostats et d'intrus.

Le roi soutint ses démarches schismatiques par une violente persécution contre ceux qui ne voulurent pas souscrire à la déclaration du parlement. Sur ses instances, le parlement abolit dans un premier décret, toutes les maisons religieuses. Plus de 376 monastères furent supprimés et leurs biens volés. Toutes ces richesses furent consumées en plaisirs et en fêtes. Ces folles dépenses enflammèrent toujours de plus en plus les passions de Henri VIII et il s'aveugla au point de se laisser aller aux plus grands excès.

Pour se venger des religieuses qui persévéraient dans l'obéissance due au Pape, Henri VIII supprima les monastères et s'en appropriâ les revenus. On eut dit qu'il ne s'était fait Chef de l'Église de son royaume qu'afin d'avoir un titre pour la piller. Les ordres religieux qui furent fidèles eurent beaucoup de martyrs ; mais le clergé séculier sembla abdiquer son pouvoir et sa foi ; l'apostasie fut presque générale.

Pendant qu'il était catholique, Henri VIII, dans les vingt premières années de son règne, n'avait fait mourir, pour crime d'Etat que deux personnes, dont le supplice ne peut même lui être reproché ; mais dès qu'il se fut fait chef de l'Église à la place du Pape, il devint, dit William Cobbett, (protestant) le plus vil et le plus sanguinaire des tyrans. En 8 ans, il fit périr deux reines, un cardinal, deux arche-

vêques, dix-huit évêques, treize abbés, 500 prieurs et moines, 38 docteurs, 12 ducs et comtes, 164 gentilshommes, 124 bourgeois, 110 femmes.

En 14 ans, il fit pendre 70,000 de ses sujets.

Quiconque refusa de souscrire aux décrets du Parlement furent immolés sans pitié. L'évêque de Rochester, Jean Fisher, et l'ancien chancelier Thomas Morus, ayant protesté contre ces actes impies, furent dégradés, jetés dans un cachot et eurent la tête tranchée. Toute l'Europe apprit avec indignation cet horrible attentat. Le Pape Paul III excommunia de nouveau Henri VIII. Mais ces coups de foudre ne purent tirer le peuple anglais de son inexplicable léthargie.

Ce fut alors, dit Bossuet, que l'univers déplora le supplice des deux plus grands hommes de l'Angleterre en savoir et en piété, le vertueux Fisher, évêque de Rochester et son illustre ami Thomas Morus, grand chancelier du royaume.

Burnet (protestant) et panégyriste de Henri VIII, en gémit lui-même, et regarde la fin tragique "de ces deux hommes célèbres, comme une tache à la vie du roi Henri."

Pressé comme les autres, de reconnaître la primauté ecclésiastique du tyran, Morus répondit qu'il se défierait de lui-même, s'il était seul contre le parlement ; mais que s'il avait contre lui le grand Conseil d'Angleterre, il avait pour lui toute l'Église, ce grand conseil des chrétiens. Morus résista à toutes les séductions et monta sur l'échafaud avec le courage héroïque d'un saint martyr.

"Comment voulez-vous, avait-il dit à sa femme fondant en larmes à ses genoux, comment voulez-vous que j'échange l'éternité contre les 20 années qui me resteraient peut-être à vivre?"

La fin de l'évêque de Rochester, Fisher, exécuté quelques semaines auparavant n'avait été ni moins belle ni moins chrétienne.

Le Cardinal Reginald Polus, ayant pu se soustraire à la fureur du tyran, sa mère la comtesse de Salisbury, âgée de plus de 70 ans, fut décapitée à sa place, avec de telles circonstances de barbarie que, selon William Cobbett, "tout Anglais doit rougir en réfléchissant qu'une pareille atrocité eut lieu dans son pays."

Le voyageur qui va en Angleterre, qui visite Londres, peut voir avec tristesse, ces admirables églises volées aux catholiques, en particulier l'abbaye de Westminster et la cathédrale de Cantorbéry.

Ces églises servent aujourd'hui au culte protestant. Et ce qui est triste, les ossements de Saint Edouard le Confesseur et de Saint Augustin archevêque de Cantorbéry et morts avant la

Réforme, reposent dans la grande et magnifique église gothique qu'on appelle l'abbaye de Westminster. C'est à peine si l'on peut retrouver l'endroit où reposent les reliques de ces deux saints, perdus qu'ils sont parmi les tombeaux et les monuments funèbres d'un bon nombre d'Anglais inhumés dans cette ancienne abbaye. Le voyageur catholique manque de courage pour tomber à genoux et prier ces deux saints au milieu de tous ces monuments ou tombeaux funèbres qui encombrant cette église, — ce ne sont pas tous des saints que l'on a inhumés là depuis la Réforme !

Au palais de Cristal, près de Londres, on peut voir dans la salle du musée, un grand nombre de Croix, de crucifix, de statues des saints, de chaires, d'autels, de tableaux arrachés aux églises catholiques au temps malheureux de la Réforme. Les Anglais vous montrent tout cela comme des objets de curiosité. Ils n'ont pas honte de mettre sous vos yeux les preuves évidentes du fanatisme et de l'impunité des scélérats de la Réforme.

FÉLIX

SAINT GERMAIN

Nous avons déjà parlé dans nos colonnes du bel ouvrage du Rév. P. Germain Marie, *Le Grand évêque Gallo-Romain* de la 1ère moitié du Ve siècle ; Saint Germain l'Auxerrois."

Il nous fait plaisir aujourd'hui de reproduire la belle lettre que S. G. Mgr l'Archevêque de Québec adressait il y a quelques mois à l'auteur :

Archevêché de Québec, 9 juillet 1908.

Révérend et bien cher Père,

C'est au lendemain des jours mémorables où nous avons fêté le premier évêque de la Nouvelle-France, que je viens vous remercier de m'avoir fait connaître de façon plus exacte une grande figure de l'épiscopat de l'ancienne Mère-Patrie, à qui nous devons nos traditions religieuses et nationales.

A l'heure où nous vivons, il est bon dans le Nouveau Monde comme dans l'Ancien, de nous rappeler que la vie de l'homme, et surtout de l'évêque est un combat ; combat contre le vice, contre l'erreur, contre les infiltrations insidieuses et malsaines que l' "homme ennemi" cherche à faire pénétrer même, je devrais dire surtout, dans les sociétés jusqu'ici exemptes de ses pires ravages.

Saint Germain a lutté pour extirper de la Grande-Bretagne le venin du semi-paganisme. Dans les Gaules, pasteur vigilant et vaillant, il a maintenu ses ouailles dans la fidélité à la vraie doctrine. Quel beau modèle pour ceux, qui sont chargés de régir l'Église de Dieu ! Il est digne, ce grand évêque, d'être associé dans notre vénération à l'opôtre que Dieu a choisi pour fonder et diriger la jeune Église de Québec.

Son nom nous rappelle en outre celui de la ville où fut signé en 1632 le traité qui remit le Canada à la France (1). Il nous rappelle encore la jeune vierge sainte Geneviève, qu'il consacra à Dieu, et dont la dévotion, dans ma ville épiscopale, remonte aux origines du pays ; puisque le successeur de Champlain, M. de Montmagny, donna ce nom vénéré à une des rues de Québec ; et que, de temps immémorial, sa fête est célébrée à l'église de Notre-Dame des Victoires, la plus ancienne du Canada.

Je prie votre saint patron de vous bénir.

Veuillez agréer, Révérend et bien cher Père, l'expression de ma sincère gratitude et de mes sentiments les plus dévoués en N. S.

† LOUIS-NAZAIRE, arch. de Québec.

(1) Traité de Saint-Germain-en-Laye : ville du diocèse de Versailles actuellement, et autrefois résidence royale des Souverains de France.

FLAGORNERIE

L'Action Sociale a reproduit la semaine dernière une entrevue du représentant de la Gazette avec M. le sénateur Dandurand, arrivant d'Europe :

"Parlant de la crise religieuse en France, le sénateur Dandurand déclare que Clémenceau n'est pas le fanatique bigot comme on fait voir qu'il est de ce côté-ci de l'Atlantique."

Il faut présumer que M. Dandurand aime mieux se renseigner au sujet de la crise religieuse en France, auprès de M. Herbet, que de consulter l'évêque français et les Encycliques de S. S. Pie X.

Le Bloc paraît avoir de chauds partisans en certain milieu canadien.

Clémenceau est le sectaire le plus cynique, le plus satanique (il a naguère proclamé sa filiation à Satan) de France.

Toute sympathie envers un Clémenceau ne dit donc rien qui vaille.

CLAIRVOYANCE

En Finlande, nous apprend une dépêche, un comité du sénat s'occupe actuellement de préparer des réformes pour la condition des Hébreux. Deux lois sont à l'étude, l'une permettant aux Juifs d'acquiescer le titre de citoyens, la seconde leur donnant le droit de résidence avec certaines restrictions. Il n'est nullement question de leur accorder des droits égaux à ceux des autres habitants.

M. Langlois va-t-il protester dans le Canada.

M. Noé Chevrier a été nommé sénateur en remplacement de feu l'hon. M. Bernier.

LES "BEQUILLES" DE LA "PRESSE"

La semaine dernière, notre correspondant Pierre Chrétien a magistralement analysé, d'après leurs propres discours, la mentalité des adversaires des historiens Rohrbacher, Darras et Fèvre. Cette semaine il sera intéressant de savoir comment d'éminents écrivains ont jugé les auteurs libéraux ou à teinte moderniste qui servent de béquilles aux rédacteurs de la *Presse*.

Occupons-nous d'abord du P. Lecanuet. En 1907, voulant mettre ses lecteurs en garde contre le libéralisme du P. Lecanuet, affiché dans son ouvrage sur *l'Eglise de France sous la IIIe République*, la *Vérité* citait, dans sa livraison du 12 octobre, le passage suivant emprunté à la *Revue Augustinienne* du 15 mai 1907 :

"Le P. Lecanuet est libéral, et ne s'en cache pas ; aussi, malgré son désir d'être équitable, il ne laisse pas d'arranger inconsciemment les événements à la plus grande gloire des catholiques libéraux. Il ressort de son ouvrage que ceux-ci ont été les seuls à ne pas commettre de fautes dans la mêlée, et que les ultramontains sont responsables des malheurs de l'Eglise, qu'ils ont compromise par leur entêtement et leur inintelligence de la situation. Pie IX, à son gré, n'a peut-être pas " tous jours eu une juste idée des vrais intérêts de l'Eglise ; peut-être s'est-on trop hâté de l'appeler Pie IX le Grand ; le cardinal Pie, Mgr Freppel, L. Veuillot ont grandement nui, par leur intransigeance, aux intérêts catholiques ; le *Syllabus* a été un épouvantail pour la société moderne ; il serait même responsable de l'échec des *Cercles catholiques* de M. de Mun..."

On voit comment le P. Lecanuet traite les écrivains ultramontains les plus illustres ; il serait étonnant qu'il eût goûté les écrits de Mgr Fèvre contre le libéralisme. Etre critiqué par l'écrivain qui a cherché à amoindrir le règne de Pie IX, c'est là un insigne honneur.

Le *Bulletin* de Toulouse, dans sa livraison de mars 1907, signale, lui aussi " le libéralisme à courte vue et vieillot qui gâte le beau livre du P. Lecanuet.

Le cas de la *Revue du Clergé français* n'est pas moins intéressant.

Dans les deux premières livraisons de sa revue, la *Critique du Libéralisme*, l'abbé E. Barbier dénonce au cours d'un travail fort documenté " une revue libérale et progressiste ", qui n'est autre que la *Revue du Clergé français*, que dirige M. l'abbé Bricout.

C'est son directeur qui naguère écrivait lui-même : " La *Revue du Clergé français* est, par l'esprit qui l'anime, une revue vraiment libérale et nettement progressiste."

La *Critique du Libéralisme* cite de nombreux faits pour établir les tendances suspectes de la *Revue du Clergé français*. Cette revue s'est distinguée comme un habile défenseur des écrivains libéraux et modernistes. Elle a fait l'apologie des écrits de Turmel, Loisy, Fogazzaro, Bureau, Fonsegrive, Le Roy et autres.

Il *Santo*, le livre perfide de Fogazzaro, condamné par l'Eglise fut présenté aux lecteurs de la *Revue du Clergé français* comme un livre recom-

mandable " qu'il faut louer dans son ensemble."

Continuant à dresser le dossier de la *Revue libérale et progressiste*, la *Critique du Libéralisme* écrit :

" On se souvient que l'ouvrage de l'abbé Dianet sur le catholicisme en Angleterre a été condamné pour ses tendances modernistes. Il avait paru en bonne partie dans la *Revue du Clergé français*. On avait lu dans le numéro du 15 novembre 1905 : " C'est un ouvrage à faire lire aux hommes cultivés " qui sont ébranlés dans leur foi à l'Eglise et qui ont besoin d'être rassurés " sur la conciliation possible de l'esprit " catholique et de l'esprit moderne "

" Le livre de M. Paul Bureau : *La crise morale des temps nouveaux* fut aussi condamné pour le même motif. A la date du 15 septembre 1907, la *Revue du Clergé français* lui avait consacré une analyse de deux pages, où l'on ne trouverait pas la moindre réflexion sur le mauvais esprit de l'auteur.

" La *Quinzaine* de M. Fonsegrive, foyer de l'esprit moderniste, venait de disparaître après avoir publié le fameux et très scandaleux article de M. Le Roy : *Qu'est-ce qu'un dogme ?* Pour adieu, M. Fonsegrive lança sous le titre d'*Epilogue* une sorte de manifeste, orgueilleux autant qu'amer. La *Revue du Clergé français* lui fait cortège. Elle écrit : " L'éminent directeur de la " *Quinzaine* annonce la disparition de sa " *vaillante Revue*. Il y a là quelques " pages à méditer. Nous en reprodui- " sons de longs extraits." (Naturellement !) La citation si complaisamment reproduite se termine par cette bravade :

" Le temps nous a été mesuré. Mais " dans cette période des semences ont " été jetées, qui lèveront et qui ne périront pas. L'esprit dogmatique et " conservateur a eu raison de s'inquiéter des allures de la *Quinzaine*. Notre " attitude a été plus efficace qu'on a pu " le croire. Tous ceux qui ont respiré " chez nous l'air des vrais méthodes " ne pourront plus désormais en souffrir d'autres ; à leur tour, ils s'en feront des propagateurs, et après notre " disparition dans notre apparent silence, les échos de notre voix vibreront encore, appelant à la recherche, " éveillant dans les âmes la nostalgie " de la lumière. Un esprit s'est levé " qu'on ne tuera pas, qui triomphera " de l'esprit contraire. L'apparent insuccès de cette œuvre ne fera que " préparer le seul succès auquel nous ayons toujours tenu, le succès des " méthodes et des idées."

" Et la *Revue du Clergé français*, de reprendre incontinent :

" Inutile d'ajouter que nous applaudissons de grand cœur à ces fières " paroles. A M. Fonsegrive et à tous " ses collaborateurs nous disons très " sincèrement : Oui, vous avez fait " œuvre de lumière et de rénovation ! " Vous avez bien travaillé et vos efforts, croyez-le, ne seront pas vains. " Rien ne se perd et beaucoup de catholiques, beaucoup de prêtres vous " devront d'aimer toujours davantage " la vérité et la justice. Que cette certitude vous soit une consolation ! "

" La librairie Emile Nourry est connue comme l'arsenal ouvert du modernisme. Sa " bibliothèque de critique religieuse " est un ramassis de toutes les attaques d'une pseudo-science contre l'Eglise, ses dogmes, ses traditions, contre tout l'ordre de la révélation et du surnaturel. Quelle opinion la *Revue du Clergé français* en donne-t-elle ?

" Voici, par exemple, le livre moderniste au premier chef, également hypocrite et impie, paru sous le pseudonyme de Jean le Morin, auteur qui depuis a quitté l'Eglise, avec le titre : *Vérité d'hier ?* La *Revue* en fait ce compte rendu où le rédacteur à qui il plaît sans doute d'être berné, berne à

son tour le lecteur :

" L'auteur déclare qu'il écrit sur " tout pour les prêtres, parce que beau " coup de prêtres sont restés, bien plus " que les fidèles, étrangers au progrès des " connaissances humaines et de la criti- " que contemporaine et que, par suite, ils " ne soupçonnent guère les objections courantes.

" Ce serait donc pour éclairer nos " confères que M. Jean le Morin s'ingénie à mettre en opposition les enseignements de la théologie traditionnels et les assertions des critiques catholiques sur la religion révélée, les preuves de la divinité de la religion, l'institution de l'Eglise, quelques vérités dogmatiques, les sacrements, les fins dernières. Il conclut dans les termes suivants : " Nous serons assez récompensé si l'exposé " de ces doctrines, contrairement seulement en apparence, nous voulons le croire, " détermine enfin l'Eglise enseignante " à donner à ces questions vitales une " solution convaincante et victorieuse." " Mais pourquoi sommer ainsi l'Eglise " de fournir, du jour au lendemain, à " toutes les difficultés nouvelles " une " solution convaincante et victorieuse ? " " On devrait être plus raisonnable et " moins pressé : un peu de patience, " l'accord se fera. Nous voulons espérer " que M. Le Morin se joindra aux hommes " de bonne volonté et de bonne foi " qui travaillent à cette œuvre salutaire, " afin d'en assurer plus vite l'heureux " achèvement."

" Voici P. Saintyves, un écrivain dont la fécondité, à elle seule, suffirait presque pour alimenter la susdite bibliothèque. Il a donné plusieurs ouvrages consacrés à la vulgarisation de toutes les impiétés courantes : *la forme intellectuelle du clergé, le miracle et la critique scientifique, les Saints successeurs des Dieux, les Vierges Mères et les naissances miraculeuses.*

" Le rédacteur de la *Chronique* du mouvement théologique consacre les lignes suivantes à son ouvrage sur les *Saints* :

" M. Saintyves s'efforce de démontrer que le culte des Saints est " d'origine païenne, qu'il est le prolongement rigoureux des croyances " et des pratiques en honneur chez les " païens. Dans le livre qu'il nous présente, il étudie ce qu'il appelle " la " mythologie des noms propres " ; en " d'autres termes il passe en revue les " Saints et les fêtes qui se rattachent " par leurs noms aux dieux du paganisme. Un second volume sera consacré à la " mythologie des rites ". " Je n'ai pas besoin de dire qu'aucun " catholique ne peut accepter la thèse " de l'auteur. Cette réserve faite, on " doit reconnaître que le livre de M. " Saintyves témoigne d'une rare érudition et qu'il a une réelle valeur " scientifique. On y trouve réunis une " multitude de faits et de rapprochements que l'on chercherait vainement ailleurs ; du reste, les références abondantes qu'il fournit, le rangent dans la catégorie des instruments de travail. N'était son attitude " nettement hétérodoxe, on pourrait " le considérer comme le complément " du petit livre du P. Delehaye."

" Traduction familière : Il a raison, mais il ne faut pas le croire. C'est une œuvre de science, mais que l'orthodoxie empêche d'admettre. Parler ainsi, est-ce défendre la foi, ou la livrer aux attaques ?

" Un des premiers essais de P. Saintyves a été *La Réforme intellectuelle du Clergé*. Publié en 1904, ce livre vient d'être réédité en 1908, à l'occasion des nouveaux projets contre la liberté de l'enseignement. La caractéristique de sa réforme serait de faire passer les séminaires eux-mêmes sous le joug de l'Université d'Etat. On peut imaginer les considérations qui la motivent. Mais ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est que son plan de ré-

forme intellectuelle du clergé donne pour terme à cette rénovation le modernisme le plus accentué."

Nous pourrions noter avec la revue *La Critique du Libéralisme* encore bien d'autres faits qui établissent la mentalité de la plupart des écrivains de la *Revue du Clergé français*, principalement celle de son directeur.

La *Presse* de Montréal, la *Revue du Clergé français* " libérale et progressiste " et le Père Lecanuet qui a étalé au grand jour son libéralisme sont donc parfaitement aptes à se comprendre à s'entraider dans leur œuvre libérale.

Immoralité Alcooliste

Les alcoolistes de Montréal se sont réunis le 7 janvier.

Après les menaces générales aux ennemis de l'alcool, c'est le défi jeté à la science.

Le Napoléon de l'alcool ne manque ni de cranerie ni d'habileté et, sur un terrain moins funèbre, il y aurait plaisir à combattre cet adversaire.

S'il préconise son whiskey, c'est ouvertement, avec un joyeux cynisme et non pas à la façon des boutiquiers d'annonces. Tandis que de la droite ils vous offrent leur gin, de la gauche ils signent dévotement, ou bien vous présentent un crucifix lumineux.

Il nous faut donc braver et à la fois, les alcoolistes patentés du gouvernement et leurs complices : ces annonceurs qui se patentent eux-mêmes foncièrement catholiques.

Si effrontées que soient les affirmations des premiers, du moins elles peuvent être discutées en face. Au lieu que la tartufferie nauséabonde du trafiquant de papier à réclames oblige à se détourner pour lui répondre.

Donc, au regard des alcoolistes mont-réalais, les savants ignorent tout de l'eau-de-vie, et les médecins doivent apprendre qu'un verre d'alcool par jour est " une nécessité médicale."

Quant aux ivrognes, présents et futurs, on leur fait assavoir que le bar est d'institution sociale, qu'il n'incite ni aux dépenses ni à l'inconduite.

Jusqu'à-là, l'ouvrier intègre s'était persuadé que, la semaine finie, il devait rapporter à la femme et aux enfants tout le produit de son labeur. C'est l'enseignement de l'Eglise et de toutes les institutions philanthropiques. Superstition condamnable ! Et Messieurs de l'alcool n'envoient pas dire aux autorités religieuses que " l'ouvrier devrait être libre de prendre son verre d'eau de vie après sa journée."

L'Eglise et, à son exemple, les associations de bienfaisance et les corporations, se sont efforcées d'offrir à l'ouvrier et à sa famille le salon que lui refusent les patrons. Là, il se débarrassait peu à peu de la superstition malsaine du tabac, des jurons, de la traite et des crachats. L'entrée en était gratuite, ou presque.

C'est alors que les ennemis de l'ouvrier opposèrent leurs saloons au salon. Des racleurs à leur solde visitent les usines, les ateliers, les chantiers, même y travaillent quelques mois. La journée finie, ils entraînent, moitié menacé,

moitié moquerie, sur un ton de camaraderie, les travailleurs. Bientôt l'habitude est prise. Le remorque et l'alcool altèrent la santé et l'humeur de l'ouvrier. Il souffre et fait souffrir les siens. Encore un ménage à la dérive!

Il faut à peu près cent mille de ces ménages de misère et de malheur pour édifier la fortune d'un marchand de poison alcoolique.

L'opération demande, avec l'aide de la presse jaune, une dizaine d'années. Sans les journaux de cette couleur, ce serait la faillite à brève échéance. Il est même permis d'attribuer aux commanditaires, propriétaires, directeurs, gérants et rédacteurs des compagnies de publication, dont les réclames plus ou moins alléchantes et graveleuses servent à lancer les produits toxiques, les ravages de l'alcool.

Il n'existe guère d'épithètes assez expressives pour désigner l'individu qui sacrifie toute dignité, toute virilité à ses intérêts matériels ou celui qui fait le mal par amour du mal.

Lorsqu'on sait ou peut savoir, par les dictionnaires, encyclopédies, revues et journaux qui servent à fabriquer tout ce qui n'est pas fait-divers, qu'en dehors des usages médicaux l'alcool est toxique, on est un misérable si l'on imprime le contraire pour conserver un annonceur.

Il faut être un misérable pour publier à des centaines de mille exemplaires que l'absorption quotidienne d'un verre d'alcool est une nécessité médicale; il faut être deux fois misérable pour répondre à ceux qu'indignent cet acte de corruption: "Je sais aussi bien que vous que ce verre de poison est la ruine de l'individu, de la famille et de la race. Mais après nous le déluge, pourvu que ça paie!"

Qu'un détraqué, en route vers Longue-Pointe, répète d'un air ahuri le fameux sophisme du septentrion, à savoir qu'à s'emplier d'eau-de-vie on s'immunise contre le froid, passe encore. Ce qui est inadmissible, c'est le mutisme des gens instruits ou sensés qui ne rétorquent pas que les lois de tempérance ont sauvé Suédois et Norvégiens.

Il est vrai que beaucoup de ces gens cultivés ont façonné des lois et des règlements qui permettent aux marchands d'eau-de-vie d'empoisonner, du matin au soir et du soir au matin, leurs contemporains.

La logique et la psychologie spéciales des hommes de loi sont telles qu'à leurs yeux s'il est interdit d'empoisonner avec de l'arsenic et du vert-de-gris, il est permis d'intoxiquer les passants, de décimer toute une population d'une façon systématique.

Soit incapacité, soit vice, soit qu'il exploite le vice ou qu'il soit l'une des créatures des distillateurs, du venin, le législateur ne protège que le marchand.

La femme, les enfants, les parents de l'alcoolique n'ont aucun recours légal contre le buvetier. Qu'on nous cite les cas où il ait été seulement réprimandé pour avoir provoqué, par le libre débit de ses drogues, la ruine et le déshonneur, le scandale et la débauche, les sévices et le meurtre?

Les alcoolistes de l'usine et du journal ont compris que le trafic des spiritueux est indéfendable au même titre

que la traite des blanches et la négoce des pornographies.

Tout l'effort de ces singuliers amis de l'ouvrier se bande maintenant contre l'indignation publique afin de lui donner le change. A les entendre et à les lire, n'est pas ce qu'un vain peuple pense? un de ces instruments de corruption qui, avec la vénalité et le pécuniaire, facilitent aux ratés de toute profession la conquête des pouvoirs. Leur commerce, écoutez bien, n'est ni plus ni moins qu'une institution de nécessité publique et d'utilité sociale.

Pour nous le persuader, ils ne se contentent pas d'affirmer sous les yeux du lecteur ébahi que la vente des spiritueux n'est ni dispendieuse, ni inutile ni pernicieuse pour l'acheteur, mais ils en arrivent, dans leur besoin des sous de la famille ouvrière, jusqu'à pousser le cri de guerre des classes: Puisque les privilèges du riche lui garantissent la possession d'un cellier et l'accès des clubs onéreux, est-il juste que l'ouvrier ne puisse pas s'abreuver d'eau-de-vie dans les bars? Le bar, môciou, c'est la cave du Pauvre!

A ces appels d'une sollicitude si cordiale et si désintéressée, bien des ouvriers pleurèrent de tendresse et s'engouffrèrent dans ces caves où de parfaits gentlemen vous raflent en un tour de robinet la subsistance hebdomadaire de plusieurs familles.

Les camarades ne voient plus, au fond de leur verre d'eau-de-vie, que la fraternité universelle par l'alcoolisme quotidien. Grâce à ces émancipateurs de la foi catholique, ce qu'ils nomment "superstition" (en tout cas superstition du Bien) a fait place à des croyances dont le fanatisme est irréductible.

Il y a plusieurs manières d'enrayer l'immoralité alcoolique, et plus d'un moyen de la perpétuer.

De toutes les causes de l'extermination d'une race, l'alcool est la plus immédiate et la plus efficace. Voyez ce que les Européens ont fait des Indiens! A défaut d'une loi qui supprimera le commerce de l'alcool, appliquons rigoureusement celle qui le restreint. Ruinons qui nous décime. Entre les mains d'un magistrat patriote, cette loi peut infliger à ceux qui la fraudent pour \$300,000 (trois cent mille piastres au minimum) d'amendes par année. Ce serait, pour emprunter le langage de la Patrie, un "rude coup."

Si, au contraire, les autorités et la presse d'annonces ont intérêt à perpétuer le fléau, rien ne leur sera plus aisé, puisque, pour parler comme le *Nationaliste* du 17 janvier, ceux qui savent "les choses qu'il faut dire, négligent de les dire, par nonchalance ou par calcul."

Du moment que "les coupables et les aveugles" préfèrent se taire, notre "devoir envers le peuple" est de l'informer que, devenus impuissants à tourner la loi, ceux qui ont mission de l'appliquer étudient un expédient pour l'annihiler.

Avec l'appui compromettant des marchands d'alcool et le secours d'un organe alcooliste, la Commission des licences opérerait un virement de procédure des plus audacieux. Il s'agit simplement de soustraire les délinquants à la juridiction du magistrat de

police et au contrôle des officiers des sociétés de tempérance. Que ceux-ci tolèrent une entente scandaleuse, permettent la substitution de l'arbitrage à l'action des tribunaux, remplacent le devoir d'un juge par l'arbitraire d'une Commission irresponsable, entr'ouvrent ainsi une porte nouvelle au pécuniaire et à la corruption, et c'en sera fait de notre dernier et si faible rempart contre l'immoralité alcooliste.

Et qu'on ne vienne pas nous accuser de pessimisme! Nous ne faisons que déduire les conséquences d'une suggestion qui "s'impose", dit la *Patrie* qui presse le gouvernement de l'accepter immédiatement.

Souhaitons que les autorités résistent aux pressions intéressées (il s'agit d'économiser \$240,000 aux fraudeurs actuels), et espérons malgré tout qu'il se rencontrera des magistrats capables de résister aux pourvoyeurs de caisse électorale, des journalistes résolus à endiguer le mal et des honnêtes gens décidés à nous affranchir de la mainmise des alcoolistes sur le peuple, la presse et les sous-magistratures capables de tarifier l'application de la loi, d'en atténuer ou d'en supprimer les effets au bénéfice des plus coupables, parce qu'ils sont les plus riches.

D'où vient qu'à la tête des ennemis de l'alcool on n'ait pas encore vu se placer le *Nationaliste*? Dans sa *Réponse à la Vérité*, vainement j'ai cherché une phrase, un mot, une syllabe sur le problème de l'alcoolisme. Notre confrère ne le trouverait-il pas assez urgent ou "difficile"? Si décevante que puisse nous paraître l'attitude du *Nationaliste* envers la *Patrie* et contre la *Vérité*, personne ici ne refuse à son directeur le talent, le courage et la sincérité. Nous le croyons quand il affirme n'avoir jamais poursuivi d'autre but que le nôtre: l'assainissement de la vie publique et le relèvement de l'opinion, l'expansion de la race et son indépendance économique."

Mais puisqu'il nous fait juge de la mesure dans laquelle il sert ce but, nous devons dire au *Nationaliste* que la "rédemption de la race" ne dépend pas immédiatement, comme il le croit, de l'endiguement de l'immigration et d'une colonisation intensive. Si justes et si fécondes que puissent être ces idées, ce ne sont là que des idées économiques et par conséquent transitoires, un excellent programme de parti, mais trop matériel pour entraîner la rédemption d'un peuple. La prédominance des idées économiques n'aboutit qu'au développement intensif de l'égoïsme individuel et à l'affaiblissement des caractères. Voyez l'Allemagne sacrifiant encore la liberté au *Pfennig* et à la plus fictive des unités. Voyez les Etats-Unis cherchant fébrilement l'idéal autour duquel la multitude pourra se cristalliser et passer ainsi de la foule à la race. Voyez l'incohérence douloureuse où l'abandon momentané de son idéal a jeté le peuple français. C'est que sans une âme collective il n'est pas de race possible, de même que l'existence d'un peuple dépend de son idéal national.

Cet idéal, cette âme, le peuple canadien les possède à leur plus haut degré et sous la plus majestueuse des formes qui est, l'universelle. L'idéal chré-

tien, l'âme catholique, tel est le substratum de la race canadienne, fusion des meilleurs éléments de deux grandes nations. Aussi longtemps qu'il suivra, en la défendant, cette colonne de feu, le Canada ne saurait que gagner en éclat, en force et en grandeur. Du jour où il s'en laissera détourner définitivement par ceux qui ne vivent que de pain, par de prétendus émancipateurs qui, par convoitise des deniers publics et en haine de la civilisation catholique, s'efforcent de le corrompre par le journal, le théâtre, les sports et l'alcool, ce jour-là, le peuple canadien aura vécu. Il ne sera plus qu'une agglomération d'individualités sans cohésion et "le sol de la province de Québec" deviendra comme celui de Hambourg: un simple entrepôt de marchandises.

Que nos émancipateurs canadiens refusent d'avouer qu'ils ont déjà compromis la situation mondiale de leur pays, cela se comprend. L'amour-propre n'a pas de ces héroïsmes, et il est pénible de convenir qu'on fut la dupe et les instruments d'une poignée de francs-maçons et de ligueurs étrangers. Mais qu'un homme d'un caractère indépendant et d'une imagination clairvoyante fassent dépendre du problème matériel notre existence nationale, qu'un journaliste d'avant-garde capable de concéder la portée et la supériorité morale des questions traitées dans la *Vérité*, sacrifie celles-ci, sous prétexte d'urgence, aux questions purement matérielles, cela signifie pour nous que le péril est imminent, puisque M. Jules Fournier, lui-même, ne voit pas que l'abrutissement qu'il reproche à ses compatriotes est l'œuvre de ceux qui par le sophisme et l'alcool nous conduisent aux abattoirs. Et nous y allons, pour nous servir de son image puissante et désolée, avec "l'optimisme du bœuf marchant à l'abattoir, l'absence de toute pensée, l'inconscience hébété et sinistre en face du gouffre."

Impossible de peindre plus fortement les effets probables sur un peuple de l'immoralité alcoolique.

LAURENT.

Société de Saint-Vincent-de-Paul

A une récente réunion du Conseil supérieur de la Société Saint-Vincent-de-Paul, M. C. J. Magnan a été nommé pour représenter le Canada au prochain jubilé épiscopal de Sa Sainteté Pie X, en avril prochain. A cette occasion, la Société de Saint-Vincent-de-Paul tiendra une réunion plénière à Rome. Cette grande fête coïncidera avec la canonisation de Jeanne d'Arc.

Un train direct est organisé de Paris à Rome: départ le mardi 13 avril, gare de Lyon, à 7.40 du matin.

Les délégués canadiens devront se pourvoir d'une carte d'identité qu'ils ne peuvent se procurer que par l'entremise du Conseil supérieur du Canada, à Québec.

LA FOI DE NOS PÈRES. — Ouvrage de Mgr James Gibbons, cardinal-archevêque de Baltimore, traduit par l'abbé Adolphe Saurel. Belle édition de propagande, due à la générosité d'un catholique d'action de Montréal. L'exemplaire, 30 cts. Par la poste, 40 cts. *La Propagande des Bons Livres.*

C'EST UNE ORGIE

Certains voyageurs, qui ont vu comme moi les conséquences funestes de la vente des boissons dans le Haut Saint Maurice, sur la voie du G.-T.-P., exprimaient ainsi leur dégoût : C'est une orgie ! Il est en effet là-bas de ces scènes propres à émouvoir tout cœur qui a conservé quelque chose d'humain, quelque sentiment de commisération pour ses semblables ; et il n'y a que les rapaces sangsues, que sont les contrebandiers de l'alcool, qui puissent s'en moquer. Ils sont nombreux les travailleurs qui en quelques jours se sont vus dépouiller du salaire de tout un mois ; revenus de leur ivresse, c'est alors qu'ils déplorent leur propre faiblesse et qu'ils vocifèrent leur indignation contre ceux qui les ont encouragés et même sollicités à boire. L'un d'entre eux avait même échangé une montre de vingt piastres, tout ce qui lui restait de quelque valeur, pour deux bouteilles de whiskey. D'autres après une saison de travail, et quel travail ! cherchaient à emprunter de l'argent pour retourner "chez nous". Un vieillard, après s'être enivré le 27 décembre dernier, est mort de froid le lendemain, et son cadavre gelé est encore là sous une cabane, sur les bords du Saint Maurice.

Les entrepreneurs de la voie, gens honorables, sont indignés d'un pareil état de choses ; mais ils n'y peuvent rien. Les misérables fraudeurs le savent bien : ils s'établissent près des campements des ouvriers, d'où l'on ne peut les chasser et sous quelque couleur de petit négoce inoffensif, ils font en grand le trafic des boissons. Ils forment entre eux comme une espèce de société secrète pour se défendre, s'avertir mutuellement et se jouer par la ruse de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi. Ils se racontent entre eux leurs trucs, ils s'en vantent même ouvertement, s'en glorifient et c'est ainsi que des profanes peuvent parfois en savoir beaucoup sur leur manière d'opérer.

Le moyen le plus facile pour eux de s'approvisionner, c'était d'abord de se servir de l'embranchement de La Tuque. C'est ce qu'ils firent. Mais le gouvernement ayant nommé deux officiers de police qui visitaient les trains à la gare, il fallut user de précautions. Durant l'été les trafiquants utilisèrent de préférence la voie du Saint Maurice navigable depuis les Piles jusqu'aux Chutes ; de là par chemins détournés, ils faisaient parvenir leurs marchandises à La Tuque, au poste de la Rivière-au-lait, etc. D'autres continuaient de se servir du chemin de fer du Lac Saint-Jean ; mais ils débarquaient leur boisson à certaine station éloignée de l'embranchement de là ils portageaient jusqu'au grand Bostonnais, qu'il est facile de descendre en canot, et comme cette rivière se jette dans le Saint Maurice à un mille au dessus des Chutes, ils évitaient ainsi toute saisie.

J'en connais d'autres plus audacieux. Ainsi l'un d'entre eux fait expédier cent caisses de whiskey à la Rivière à Pierre. Là il déballe ses bouteilles, les met dans des sacs qu'il place sous les bancs des passagers, et arrivé à la station de la Tuque, aidé de quelques

affidés, il débarque son prétendu bagage sous l'œil de pandore, qui n'y voit rien de suspect. Un autre achète à Montréal pour \$3.800 de boisson, qu'il cache dans un char chargé de foin et d'avoine : puis le char étant arrivé à destination, il enlève durant la nuit tout ce qu'il y a de compromettant et le tour est joué.

Mais que font donc les représentants de la loi ? Ils font leur possible, je crois ; mais ils ne sont pas de force à lutter contre la centaine de canailles venus du Lac Saint Jean et du Saint Maurice, qui exploitent, aidés de quelques Italiens retors, la voie du Transcontinental, dans le but que l'on sait. Ceux qui travaillent en sous-ordre sont des jeunes gens habitués aux courses dans les bois, qui connaissent les montagnes et leurs défilés, les nombreux chemins de portage et de chantier et les lieux propices aux cachettes ; ils voyagent la nuit et se reposent le jour. Il faudrait donc des loups pour mater ces fins renards. Or jusqu'en ces derniers temps la loi n'avait de représentants que deux respectables officiers d'âge mûr, étrangers à la région, incapables et pour cause d'être sans cesse au guet en toute saison et à toute heure, surtout de la nuit. Non, ils n'étaient pas de force.

Il leur fallait des aides. Le gouvernement a envoyé de nouveaux agents sur les lieux ; mais ils ne sont pas assez renseignés ni assez nombreux. Dernièrement l'un d'eux, visitant un char à son arrivée à Vermillon, aperçoit trois Italiens en train d'escamoter leur marchandise frauduleuse. Il veut les en empêcher. Alors ces chevaliers du couteau, lui montrant leurs armes, lui signifient d'avoir à tourner le dos pour ne pas les gêner dans leur petite affaire. Et il fut obligé de céder devant de tels arguments.

Il faut tout de même féliciter le gouvernement d'avoir commencé l'œuvre d'assainissement dans cette région, appelée à un si bel avenir. La répression a déjà produit quelque effet : quatre des fraudeurs ont payé l'amende. Malheureusement ils sont par centaines et ce n'est pas le fait de payer l'amende qui les arrêtera jamais ; car c'est tout au plus pour eux le profit de deux jours. Ils recommenceront avec plus d'entrain pour se rembourser de leurs frais. Ce qu'il faut surtout, sans négliger les autres moyens, c'est de confisquer impitoyablement toute la boisson qui prend la route du Haut Saint-Maurice. Quand les exploités du pauvre monde auront perdu de la sorte deux à trois mille piastres, ils y songeront à deux fois avant de recommencer leur sale besogne. Il faut les prendre par la bourse. Rien autre chose ne les arrêtera : l'honneur, ils en font fi, la morale, ils s'en moquent, la conscience, ils n'en ont pas. "Les chemins de fer ! cela se bâtit avec de la boisson", disait l'autre jour sur le train l'un des gros patrons de ce commerce illicite. Il revenait de visiter les cantines qu'il a établies en différents campements des pays d'en haut. Les bénéfices avaient été bons, il était joyeux et avec son pardessus de fourrure, il se prélassait en première classe. Or sur des bancs de bois, dans un autre char, il y avait des ouvriers à peine vêtus, sans le sou, qui revenaient

tristes, démoralisés, dans leurs familles, plus pauvres que jamais. Ils avaient travaillé dur pourtant ; mais c'est l'autre, l'exploiteur, qui avait profité de leur travail et rapportait leur argent si péniblement gagné.

Au nom de l'humanité, au moins pour l'honneur de notre province, que l'on fasse cesser cette orgie !

LAC SION.

K. OF C.

Il y a quelques semaines la *Libre Parole* a publié un article fort intéressant au sujet des *Knights of Columbus*

Voici donc comment s'exprime notre confrère :

"On a dit bien des choses de ces Chevaliers, on a dit du vrai et du faux. Rares sont les journaux qui se sont fait leur champion.

"Mettons donc les choses au point. Il est indéniable que la société n'admet que des catholiques dans ses rangs. En franchissant les divers degrés de l'ordre, le récipiendaire doit s'engager à bien des choses, mais dans tous ces engagements rien n'est préjudiciable à l'Eglise. Loin de là. Mais après ? Après, c'est tout.

"Ils assistent en corps à leur messe annuelle. En corps, ils conduisent leurs défunts au cimetière. A la Fête-Dieu, on les voit de nouveau en corps et bardés d'insignes. De la parade, de la parade ! Voilà le grand mobile.

"Maintenant passons à leurs actes. Qu'ils se protègent entre eux, c'est très possible. Que la société serve d'instrument à quelques intrigants, connu. Qu'ils pêchent contre la charité chrétienne lorsqu'ils tyrannisent nos compatriotes des Etats-Unis, cela ne fait aucun doute à personne.

"Hors de là leur action est nulle. Que l'ordre soit une maçonnerie vraiment chrétienne, non, mille fois non !

"Pourquoi, par exemple, lorsqu'on dépouillait nos frères du Manitoba de leurs écoles catholiques la société n'a-t-elle pas élevé la voix contre les empiètements des loges ?

"Pourquoi, lors de la création des provinces nouvelles de l'Alberta et de la Saskatchewan, les Chevaliers de Colomb n'ont-ils pas seulement remué un doigt en faveur de nos compatriotes ?

"Pourquoi dans le mouvement de la tempérance n'a-t-on pas vu leurs actes ?

"Seuls, les Canadiens français de l'autre côté de la ligne 45e ont conscience de la force des Chevaliers de Colomb et Dieu sait jusqu'à quel point ils en souffrent. Si vous voulez être édifiés sur ce sujet lisez les organes franco-américains, l'*Union* entre autres.

"Le vrai dans tout ceci, c'est que les Chevaliers de Colomb sont des catholiques, mais ne sont pas une société catholique.

"Quel bien un ordre de 200,000 membres ne pourrait-il accomplir s'il le voulait ?

"Les intéressés nous répondront : notre société tient au secret ; notre travail est silencieux. Eh bien, moi, je répondrai à ces gens-là : C'est faux, car

JEAN SUIS."

A l'Académie commerciale de Québec on vient de célébrer les noces d'argent de la Congrégation de la T. Sainte Vierge. Mgr Labrecque, ancien chapelain, a assisté aux fêtes. A cette occasion le drapeau Carillon-Sacré-Cœur flottait sur l'Académie commerciale.

LA GRANDE LOGE DE QUEBEC

Le *Star* du 28 décembre 1908 a publié un grand portrait photo du Très Vénérable F.: George O. Stanton de Montréal, Grand-Maître de la Loge de Québec et aussi la liste des officiers de cette Grande Loge pour 1909.

Toujours pour l'instruction du public, nous reproduisons cette liste qu'il y a tout lieu de croire authentique, en nous bornant du reste à la nomenclature des noms propres, afin d'éviter à nos lecteurs le tintamarre des titres mirifiques accolés aux noms :

T.: V.: M.: F.: G. O. Stanton ; J. Alex. Cameron (Montréal) ; J. Denison-Smith (Richmond) ; W. J. Fellows (Québec) ; J. H. Stearns (Montréal) ; W. H. Whyte (Id) ; Thomas A. Aikins (Id) ; A. R. Drysdale (Québec) député Gr.: M.: pour le district de Québec et des Trois-Rivières ; R. Wilson, docteur en médecine, (Montréal) ; député Gr.: M.: pour Montréal (District No. 1) ; H. M. Cockfield (Montréal) Député Gr.: M.: pour Montréal (District No. 2) ; J. E. Riddle (Danville) Dép.: G.: M.: pour le District Saint-François ; E. L. Jenne (North Pinnacle) dép.: Gr.: M.: pour le District de Bedford ; W. A. Williams (Buckingham) dép.: G.: M.: pour le district d'Ottawa ; Frank A. Jenne (Sutton) dép.: Gr.: M.: pour le district de Shefford et Brome ; Rév. G. H. Williams (Québec) Grand Chapelain du District de Québec et Trois-Rivières ; Rév. Charles Jeakins (Huntingdon) Gr.: Chapelain du District de Montréal (No. 1) ; Rév. H. Symonds (Montréal) Gr.: Chapelain de ce District (No. 2) ; Rév. Harvey Carmichael (Richmond) Gr.: Chapelain du District Saint-François ; Rév. W. T. Brown (Cowansville) Grand Chapelain de Bedford (District) ; Rév. Ernest Thomas (Lachute) Gr.: Chapelain du district d'Ottawa ; Rév. F. Ch. Ireland (South Stuteley) Gr.: Chapelain du District de Brome et Shefford.

Total 21 officiers, dont sept chapelains, tous *clergymen* !

Les autres dignitaires de la Grande Loge d'après la liste du *Star* sont les FF.: W. M. Hall (Montréal) R. S. Thompson (St John) A. B. Haycock (Montréal) W. Ballantyne (Sherbrooke) Samuel Dover (Montréal) J. R. McKay (Hull) D. L. Hamilton (Lévis) W. Constantineau (Montréal) Grand Intendant (Steward) H. P. Swinton (id.) et J. Lawrence Grand Tailleur.

On voit que le F.: W. Constantineau trésorier des *Cœurs-Unis* est aussi Intendant de la Grande Loge de Québec. (Cumulard !) ..

Le *Star* a publié aussi dans le même numéro la liste des "officiers élus pour 1909, des 18 loges subordonnées anglaises de la ville de Montréal y compris les 2 loges restées sous l'obédience directe de la Grande Loge d'Angleterre, qui est l'autorité centrale du maçonisme des 3 degrés inférieurs (Rite bleu). La Grande Loge de Londres, qui a sous son obédience occulte notamment la Grande Loge de Québec, est elle-même soumise à l'obédience supérieure du *Suprême Conseil* de la Maçonnerie dite *Ecosaise*, (Rite rouge) munie de 33 degrés de perfection.

Outre la liste des officiers des autres loges subordonnées de la province de Québec, le *Star* donne celle des officiers du Grand Chapitre des Royal Arch Maçons de la province, à savoir : les FF.: H. G. Elliott (Montréal) E. A. Evans (Québec), T. A. Emmans, (Montréal) G. O. Stanton, (déjà nommé comme Gr.: M.:) W. H. Whyte, (Montréal) M. T. Rice, (Sherbrooke) W. A. Williams, (Montréal) W. L. Chipchase, (Id.) E. J. McKenna, (Waterloo) C. N. Gardiner, (Montréal) S. E. Dever, (Id) G. N. Boright, (Sutton) D. H. Morrison Gould, J. N. Warmington, (Montréal) G. Brodie, (Québec) A. C. Lytle, (Eastmans) H. A. Parsons, (Sutton) J. J. Philipps, (Montréal).

Le comité de Jurisprudence des Arch. Masons se compose des Arch. Frères : P. Noges (Sweetsburg) J. B. Tressider, (Montréal) et Ch. Knowles, (Québec) le comité des affaires étrangères se compose des FF.: E. D. T. Chambers, (Québec) David Geath, (Montréal) et W. H. O'Regan (Sutton). Le Comité de finances a pour membres les FF.: Stearns, (Montréal) Chennell, (Stanstead) et Evans (Québec) et celui des Lettres de créance les FF.: R. S. Kinghorn (Montréal) G. E. Short, (Cowanville) et G. M. Morris, (Sutton).

Il y a cinq Chapitres et un Conseil de *Royal Arch Maçons* dans la province de Québec.

Les Ordres mystiques

Enfin une maçonnerie secrète plus spéciale encore, dite du *Temple de Karnak* ou Ancien Ordre arabe des nobles du Sanctuaire mystique (*sic*) a élu pour officiers les dignitaires suivants dans la province de Québec :

"Illustre Potentat", Ph. D. Gordon ; Chef Rabbin, Allan Austin ; Assistant Rabbin, Dr H. D. Mayne ; "Grand Prêtre et Prophète" (*sic*), Ch. M. Gardiner ; Guide Oriental, Ed. C. Bentley ; Trésorier, Theo. A. Emmans (déjà cité) ; *Recorder* (ou archiviste), A. B. J. Moore. Les délégués de ces "nobles" ou futur "Conseil Impérial" (*sic*) que cet Ordre arabe (?) va tenir à Louisville (Kentucky) sont Ph. D. Gordon, Alex. A. Moore et Duncan A. Young.

Il y aurait de quoi rire en présence de ces arabesques maçonniques, si l'on ne savait que les "Potentats, Grands Prêtres et prophètes du Sanctuaire mystique" constituent une sélection triée sur le volet des FF.: appartenant aux degrés les plus supérieurs de la Maçonnerie la plus occulte, dite *Ecoissaise*.

L'*Encyclopédie américaine* vol. X. citée par A. Preuss, dans son ouvrage à sensation, si fortement documentée, *A Study in American Free Masonry* (p. 420) dit que cet "Ordre", prétendu arabe du Temple de Karnak, (1) est composé des Maçons du 33e degré. D'après le *World Almanach* (1908 p. 405) il se composerait de ceux qui ont atteint au moins le 32e degré. Il paraît qu'il n'y a en activité, en Amérique du Nord, actuellement, qu'environ une centaine de ces FF.: du 33e degré et qu'il n'y a pas un millier de F.: 33e "honoraires."

Parmi les autres Ordres spéciaux composés ainsi de FF.: MM.: *select*, la même note cite les suivants, d'après la *Nouvelle Encyclopédie Internationale* ; l'Ordre (féministe) de l'Etoile orientale

(*Eastern Star*) "l'Ordre mystique des Prophètes voilés du Royaume enchanté" (*sic*), "l'Ordre Indépendant international des Hiboux" (*sic*), enfin la "Société moderne des Rose-Croix" et le "Souverain Collège des Degrés maçonniques alliés." Il faut ajouter "l'Ordre des Chevaliers Templiers." En réalité le vrai nom de tous ces "Ordres" devrait être celui des Hiboux réunis.

LES JUIFS

Les Juifs du Canada et des Etats-Unis ont commencé un travail très important pour faire bannir la Bible des écoles publiques.

A Toronto, il y a eu dernièrement, dans ce but, une assemblée présidée par B. Stone, président de la *Toronto Zionist Society* ; on a protesté contre la lecture quotidienne de la Bible dans les écoles publiques. Les Juifs des autres villes ont été invités à protester dans le même sens.

Ces jours-ci une dépêche des Etats-Unis nous annonçait que le conseil de l'*Union of American Hebrew Congregation* avait commencé un mouvement destiné à faire éliminer la Bible des écoles publiques.

Les Juifs américains sont disposés, s'il est nécessaire, à s'adresser aux tribunaux ; leur prétention est celle-ci : les Etats-Unis ne sont pas un pays chrétien.

Une vigoureuse campagne sera donc entreprise par les Juifs canadiens et américains pour faire cesser toute instruction religieuse dans les écoles publiques.

LES RAMEAUX ET PAQUES A JERUSALEM

Le Comité des Pèlerinages de Saint-Louis à Jérusalem, prépare son vingtième pèlerinage.

Les pèlerins auront l'immense avantage de passer les fêtes des Rameaux et de Pâques, à Jérusalem, et de suivre l'itinéraire le plus intéressant comprenant les stations suivantes : Marseille, Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Ephèse, Rhodes, Beyrouth, Mont-Liban, Baalbeck, Damas, Tibériade, Nazareth, Mont-Carmel, Bethléem, toute la Galilée et la Judée. Retour par l'Egypte, Port-Saïd, Alexandrie, Le Caire, Memphis, Héliopolis et le sanctuaire de Matarieh.

Pour la première fois, tous les pèlerins iront à Naplouse, en Samarie.

Départ le 11 mars 1909, retour le 21 avril.

Faculté de prolongation à Jérusalem ou en Egypte.

Faculté de passer par Rome et de s'embarquer à Naples.

Par autorisation spéciale de Rome, tous les prêtres célèbrent la messe sur le beau navire qui transporte les pèlerins, sans aucun transbordement, jusqu'à l'arrivée en Palestine.

Demander le programme détaillé à M. le Chanoine Potard, Secrétaire du pèlerinage de Jérusalem. Rue Humboldt, 20, à Paris (XIVe).

Les fêtes à l'occasion de la béatification de la Vénérable Jeanne d'Arc auront lieu le 18 avril à Saint-Pierre de Rome. Celles en l'honneur du Vénérable Eudes et des martyrs de Chine auront lieu peu après.

EN PASSANT

Statut } Comme s'il voulait répondre à MM. Préfontaine et Dandurand qui ne sont pas loin d'exercer le Bloc, le directeur de la *France chrétienne* écrit au sujet du statut légal :

" Dans tous les pays civilisés, l'Eglise a un statut légal ; elle est reconnue en fait comme la Société des fidèles soumis au Pape et aux Evêques institués par le Pape, et ses chefs ont le droit de posséder et de transmettre à leurs successeurs les temples, les presbytères, les séminaires, en un mot les biens nécessaires à l'exercice du culte et à la vie de la religion.

" La France fait exception. Comment obtenir la liberté de posséder de malfaiteurs qui ont commencé par dépouiller l'Eglise de tous ses biens ? Comment espérer la reconnaissance de la hiérarchie de sectaires qui se donnent publiquement pour mission de déchristianiser la France, et dont toutes les propositions ont pour but de faire de nous des protestants imposant leur volonté à leurs pasteurs ? Comment attendre la conciliation et la paix de gens pour qui c'est un crime d'aller à la messe, et qui jettent les enfants du peuple dans le monde abominable d'une éducation sans Dieu ?

" Sans doute une nation ne peut pas vivre sans religion, et une religion ne peut pas vivre sans un statut légal. Aussi ceux qui rendent cette paix impossible, ont-ils la plus effrayante responsabilité ! "

Le } " Enfin, écrit un modernisme } journal de Rome, le modernisme a été vaincu par Pie X, mais c'est le modernisme organisé, doctrinal. Reste l'état d'âme moderniste, les modernisants, dont on ne viendra à bout qu'à force d'instruction théologique plus sérieuse, et en rappelant sans cesse les catholiques aux vérités objectives qui sont les fondements mêmes de l'Eglise. "

Tragique } Nous lisons dans la coïncidence } *Semaine Religieuse* de Cambrai : " Le *Corriere d'Italia* a publié dans son numéro du 5 janvier 1909 une lettre d'un journaliste de Messine réfugié à Catane, où il est dit :

" Depuis quelque temps Messine était aux mains des anticléricaux et ceux-ci, le dimanche précédant l'horrible catastrophe, tinrent un comité suivi d'une réunion où fut voté un violent ordre du jour contre la religion.

" Le journal *Il Telefono* qui s'imprime à Messine et dont le caractère est brutalement anti-religieux, publia dans son numéro de Noël une honteuse parodie de la *Neuvaine de Jésus-Enfant*, où entre autres strophes, on lisait celle-ci :

O mon petit gamin
Vrai homme, vrai Dieu
Pour l'amour de ta croix
Réponds à notre voix :
Si tu n'es vraiment pas un mythe,
Ecrase-nous tous sous un tremblement de [terre.

" La coïncidence est au moins impressionnante, dit la *Semaine religieuse* de Cambrai. Et ne s'était-il pas, à Saint-Pierre-Martinique aussi, passé quelque chose de semblable, la veille du désastre ?

" On dira : ce défi n'est que celui d'un individu, d'un journaliste. Sans doute. Mais un journal ne peut vivre qu'autant qu'il trouve, en assez grand

nombre, des lecteurs qui partagent ses idées et ses sentiments, qui l'encouragent dans la voie où ils le voient entré. Son crime est donc un peu le crime de tous ses lecteurs. "

Pour les Ruthènes

Un ami des Ruthènes nous apprend qu'un nouveau missionnaire, le Rév. Père Henri Boels est arrivé dans l'Ouest canadien pour travailler à conserver la foi aux populations ruthènes.

Le R. P. Boels est un jeune religieux flamand qui vient ici au Canada dans un but apostolique tout comme tant d'autres vont en Afrique ou ailleurs ; personne ne niera qu'il a raison pour peu qu'on connaisse l'extrême besoin de prêtres qu'a l'Eglise pour les missions ruthènes.

A OTTAWA

M. W. Todd, député de Charlotte, N. B. et M. Jos Turcotte, représentant du comté de Québec, ont prononcé aux Communes les discours de circonstance en réponse au discours du trône.

M. Brodeur a produit devant les Chambres le rapport du juge Cassels, au sujet de l'enquête sur le département de la Marine.

Comme on devait s'y attendre, les ministres ont été exonérés de tout blâme. Plusieurs fonctionnaires ont été trouvés coupables. Le juge Cassels dit que le système de patronage en vigueur depuis la confédération est la cause de tous les abus.

OMISSION

Dans l'article *Grivoiseries et grossièretés* (16 janvier, p. 212) le omission rend la première phrase du 3e paragraphe inintelligible. Il faut lire : " Pour se justifier de ses vivacités, le *Nationaliste* en appelle à l'exemple de Louis Veullot. Eh bien, Louis Veullot, à la plume, etc. "

PETITES NOTES

Le parti socialiste de Montréal travaille déjà à préparer la célébration du 1er mai.

S. G. Mgr J. McQuaid, évêque de Rochester, N.-Y., vient de mourir à l'âge de 87 ans. Il était à la tête de son diocèse depuis 40 ans.

L'Université catholique de Louvain célébrera en mai prochain son jubilé de diamant.

52 cadavres ont été incinérés au four crématoire du cimetière Mont-Royal à Montréal, au cours de l'année dernière.

Un grand nombre des propriétaires de journaux de la province de Québec se sont réunis en conférence à Montréal, cette semaine, pour discuter les intérêts de la presse.

D'après une dépêche de Londres, Lord Northcote serait le prochain gouverneur général du Canada.

Les Filles de l'Empire, voulant augmenter l'amour du drapeau anglais dans l'esprit des jeunes écoliers suggèrent qu'il y ait un drapeau dans chaque classe et qu'à l'arrivée des élèves, ces derniers les saluent pendant que le professeur leur fera une courte dissertation sur le drapeau. *Pauvres Filles !*

M. Francis Charnes a été admis à l'Académie Française ; il a fait l'éloge de Berthelot, son prédécesseur.

LES JUIFS AU CANADA

Conversation avec un journaliste canadien

La *Libre Parole* de Paris, a publié en date du 8 janvier l'intéressant interview qui suit :

Un de nos confrères les plus distingués du Canada, M. Omer Héroux, rédacteur à la *Vérité* et à l'*Action Sociale* de Québec, vient de passer quelques mois en France.

Comme nous connaissions depuis longtemps, par ses articles, la clarté de vues et l'activité intellectuelle de M. Héroux, qui partage toutes les idées soutenues par nous, nous l'avons prié de nous donner son opinion sur l'action des Juifs au Canada.

Notre excellent confrère s'est prêté de très bonne grâce à l'interview :

— Vous avez vous aussi des Juifs au Canada ? lui avons-nous demandé ?

— Mon Dieu, oui. Trente-cinq mille à Montréal, affirme-t-on, dix mille à Toronto, dix mille à Winnipeg, plusieurs centaines à Québec même et quelques milliers épars dans le reste du pays, j'imagine.

— Et qu'y font-ils ?

— Du commerce surtout. A Montréal, ils sont déjà les maîtres du commerce de la bijouterie, du tabac, des confectons. Ils ne dédaignent point, non plus, la propriété immobilière et ils sont actuellement en train d'accaparer l'un des plus beaux quartiers de Montréal, le quartier Saint-Louis. L'un d'eux disait, l'an dernier : " Depuis trois ans, nous avons, proportionnellement au chiffre de notre population, acheté trois fois plus de maisons et de terrains à construire que n'importe quel autre groupe ethnique. "

— Je crois qu'il ne se vantait point. Les derniers venus font du colportage ou travaillent dans les fabriques, mais il y a déjà huit ou neuf avocats juifs au barreau de Montréal, plusieurs moi decres et des étudiants. Il va de soi que les Juifs font aussi le commerce de seconde main et le prêt.

— Voilà pour Montréal. A Québec, ils ne font à peu près que du commerce. Je n'ai point de renseignements spéciaux sur Winnipeg et Toronto, mais j'imagine que la situation doit ressembler beaucoup à celle de Montréal.

L'invasion juive

— Depuis quand sont-ils arrivés chez vous ?

— Oh ! depuis dix ans surtout. Nous en avons dans la province de Québec depuis plus d'un siècle, mais ils ne sont arrivés en nombre que ces dernières années. Ils viennent surtout de Russie et tous les agitateurs russes qui ont passé à Montréal ces temps derniers y ont reçu de leur part un enthousiaste accueil.

— Ce sont d'ailleurs ces émigrés qui forment le gros de l'élément socialiste à Montréal et lors que, pour la première fois, les drapes rouge a été promené dans les rues de cette ville, ce sont eux qui constituaient aussi le groupe le plus considérable chez les manifestants.

— Sont-ils organisés ?

— Oh ! parfaitement. Ils ont des sociétés de toute sorte, depuis les socialistes jusqu'aux syndicats ouvriers. Ils sont en relations constantes aussi avec les Juifs d'Europe.

— Je me rappelle d'un émigrant juif arrivant à Québec absolument inconnu et qui crut avoir à se plaindre de certain fonctionnaire. Vingt-quatre heures plus tard, le représentant mont réalais d'une société internationale

venait prendre en main sa cause. Je ne crois pas qu'aucune autre race soit aussi fortement organisée. Aussi bien, lors des désordres de Russie, réussirent-ils à provoquer des réunions de protestation et M. Laurier lui-même, notre premier ministre, crut devoir exprimer publiquement sa sympathie pour les victimes juives.

Les Juifs dans la politique canadienne

— Un député de Toronto, M. Mac Donnell, qui compte beaucoup de Juifs dans sa circonscription, demanda même à la Chambre des Communes du Canada de témoigner publiquement sa sympathie aux Juifs. Mais le projet n'eut pas de suite, je crois. Un député canadien-français, M. Henri Bourassa, jeta dans le débat des paroles qui eurent un gros retentissement dans le pays.

— Il invita ses collègues à se demander, avant de signer un pareil document, quelle était, en Russie, la situation exacte, si les victimes avaient toutes été du même côté et si les Juifs n'avaient point eux-mêmes provoqué des représailles.

— Ce simple discours excita dans les milieux juifs une véritable tempête. Un Juif assez connu disait peu de temps après, devant un médecin de mes amis : " Si Bourassa se présente jamais à Montréal, nous dépenserons un million plutôt que de le laisser élire. "

— Les Juifs exercent-ils une influence politique chez vous ?

— Ils s'y préparent en tout cas. Aux dernières élections provinciales de Québec, l'un d'eux s'est porté candidat ; ils s'empressent de faire naturaliser leurs nationaux, ils organisent des clubs pour les former à la vie politique et pour peser sur les députés et les candidats. Il y a au moins deux de ces clubs à Montréal, un libéral et un conservateur, et les chefs des deux partis y fréquentent très volontiers.

— Le vote juif est déjà une force que l'on respecte et que l'on courtise. Je ne crois pas qu'il y ait plus de deux ou trois hommes politiques dans notre province qui oseraient publiquement faire profession d'antisémitisme.

— Dans telle circonscription de Montréal, comme Saint-Louis, ils constituent une force réelle. Aussi le député de la circonscription, M. Godfroy Langlois, directeur du journal le *Canada*, lequel est-il très sympathique. Dès que quelqu'un s'avise de dire un mot quel que peu désagréable aux Juifs, le *Canada* proteste avec indignation.

— M. Langlois ne cache point du reste, son admiration pour le régime sous lequel vous vivez depuis un quart de siècle. Son philo-sémitisme peut être à la fois intéressé et sincère.

Juifs et Francs-maçons

— Vous avez aussi des Francs-Maçons ?

— Oh ! tout plein : des centaines de Loges du rite anglais et une au moins, l'*Emancipation* de Montréal, qui relève du Grand-Orient de France et qui fait chez nous de l'antichristisme à haute dose.

— Et comment Juifs et Francs-Maçons s'entendent-ils ?

— Très bien, j'imagine. J'ai vu, avant mon départ du pays, la liste des membres de l'une des principales Loges anglaises. Il y avait là de quarante à cinquante Juifs, parmi ceux qui jouissent déjà d'une certaine notoriété. J'en conclus qu'il y a actuellement une tentative de pénétration des Loges par les Juifs.

— Comme on le voit, les Juifs emploient, au Canada, exactement la même tactique que celle que celle qui

leur a si bien réussi en France : ils s'emparent du commerce, d'abord ; s'enrichissent par l'agiotage ; puis mettent la main sur l'organisation maçonnique ; enfin s'organisent eux-mêmes en groupement politique pour influencer le gouvernement du pays.

Le parti libéral canadien ne paraissant pas voir le danger, fait imprudemment leur jeu ; mais des catholiques commencent heureusement à s'inquiéter.

Dieu veuille que nos frères canadiens aient la force de réagir à temps et de se garder avec énergie contre l'invasion juive... L'exemple de la France devrait pourtant suffire à leur ouvrir les yeux.

H. DE RAUVILLE.

Un ami de l' " Univers "

Mgr BRUCHESI

M. François Veillot nous prie de reproduire le compte rendu suivant, ce que nous faisons avec plaisir et empressement.

Mgr Bruchesi, archevêque de Montréal, — que l'*Univers*, au mois de septembre dernier, fut le premier à saluer sur la terre de France, — a bien voulu, hier, avant de s'embarquer, retour de Rome, pour regagner son diocèse, présider un déjeuner offert en son honneur, dans un des salons du Palais d'Orsay. Autour de Sa Grandeur et de M. François Veillot s'étaient groupés : Mgr Baudrillard, recteur de l'Institut catholique, MM. le chanoine Janvier, l'amiral de Cuverville, René Bazin, de l'Académie française, Henri Joly, de l'Institut, l'abbé Gayraud et de Gailhard-Bancel, députés, Georges Goyau, Henri Bordeaux, Flornoy, Jean Lerolle et Gerlier, Gabriel Collin et quelques autres rédacteurs et collaborateurs de l'*Univers*.

A la fin du repas, M. François Veillot a porté la santé de Mgr Bruchesi dans ces termes :

— Monseigneur,

— Je ne veux pas terminer par un discours cette réunion très simple et très intime. Mais je tiens, du fond du cœur, à remercier Votre Grandeur de sa présence au milieu de nous.

— Je la remercie non seulement en mon nom, mais encore au nom de la rédaction de l'*Univers*, au nom des collaborateurs et amis du journal, qui ont bien voulu se joindre à nous, comme au nom de ceux que l'éloignement, les circonstances ou la maladie ont empêché de répondre à notre appel. M. de Mun et M. Lamy, M. Costa de Beauregard et le général Bourelly, M. de Las Cases et M. Piou, quelques autres encore m'en ont exprimé leurs regrets, par des lettres où l'on sait combien ils auraient été heureux de pouvoir présenter aujourd'hui leurs hommages à Votre Grandeur.

— Enfin, Monseigneur, c'est au nom de la grande famille de l'*Univers*, que je vous prie d'agréer l'expression de notre gratitude, c'est-à-dire au nom de ces milliers de catholiques, dont la sympathie agissante et généreuse nous encourage et nous soutient dans le combat.

— En leur nom, Monseigneur, merci d'une démarche que vous constituez, pour l'*Univers*, un précieux témoignage de bienveillance. Elle symbolise et elle confirme une tradition qui nous est chère et à laquelle nous voulons rester fidèles : la vieille amitié de notre journal pour le peuple canadien-français.

— Déjà, Louis Veillot se sentait attiré vers ces frères de sang et de foi. Et, hier encore, nous avons reçu d'eux des preuves de dévouement qui nous ont touchés au fond du cœur. Parmi eux, en effet, se sont levés spontanément

des amis connus et inconnus, qui ont contribué au succès de notre appel. Votre Grandeur daignera-t-elle se charger ici des remerciements très cordiaux que je leur adresse ? Voudra-t-elle leur répéter que l'*Univers* s'efforcera de répondre à leur concours en les renseignant toujours de mieux en mieux sur la vraie vie et sur la vraie vie du peuple de France ?

— Mais la présence de Votre Grandeur à cette petite réunion n'est pas seulement pour nous un témoignage de sympathie ; elle nous apporte aussi un puissant réconfort. Car vous nous offrez, Monseigneur, l'exemple et l'amitié de cette race énergique et croyante, dont vous êtes l'un des plus vénérés, des plus aimés pasteurs et, parmi nous, aujourd'hui, le très digne représentant. Et nous songeons, en vous voyant que, si les Canadiens français ont su se maintenir, si ferme et si droit, dans la foi des aïeux, ils le doivent tout d'abord à leur union très cordiale et très fidèle avec un clergé vaillant et apostolique, dirigé par des évêques inébranlables dans la doctrine et hardis dans l'action. De cet épiscopat, Monseigneur, vous êtes l'un des chefs et l'un des modèles, et c'est pourquoi la présence de Votre Grandeur est un enseignement.

— A ce peuple frère Monseigneur, daignez porter nos vœux, notre attachement, notre affection. Dites-lui bien qu'en France, à côté de certains politiques qui nous oppriment au dedans et nous précipitent au dehors, à côté de certains trafiquants de lettres qui déshonorent à la fois notre langue et notre renom, il y a encore, par milliers, des catholiques, militants, studieux et apôtres, des catholiques éminents et utiles à leur pays dans toutes les branches de l'activité nationale, qui mûrissent sous l'épreuve et préparent, avec l'aide de Dieu, le relèvement. Dites-leur enfin que le journal français, qui met tout son honneur à se constituer le fidèle écho de ces bons catholiques, a été heureux et fier de porter, en leur nom, la santé de tous les Canadiens français, dans la personne de l'éminent archevêque de Montréal.

A ces paroles, les applaudissements unanimes de l'assistance ont en plus d'un endroit accentué encore la signification profonde, Mgr Bruchesi a répondu, par une improvisation qu'il eût fallu sténographier pour en donner à savourer ici l'éloquence simple et prenante, toute faite de charme et d'à-propos.

— Vous saviez, a dit Sa Grandeur à M. François Veillot, que j'ai été de tout temps un admirateur de votre oncle, Louis Veillot, que votre père m'honorait de son amitié, que je m'intéressais, que je m'intéresse à la belle œuvre qui vous a été léguée en héritage. Et c'est pour cette raison que vous avez voulu m'entourer, avant mon départ, des collaborateurs et des amis de l'*Univers*. Laissez-moi vous en dire toute ma reconnaissance. Mon voyage sur la terre de France ne pouvait finir heureux qu'ainsi, et je m'estime aussi heureux qu'honoré de cette rencontre que vous m'avez ménagée avec les catholiques militants qui représentent, autour de cette table, ce que la France compte de plus ardent au service de la cause de Dieu...

Puis, promenant ses yeux autour de lui, l'archevêque de Montréal étend à tous ceux qui l'entourent le salut qu'il vient d'adresser au directeur de l'*Univers*. Il connaissait déjà, dit-il, ceux qui sont là. Les uns, pour avoir lu de leurs écrits, livres ou articles ; mais quel plaisir n'est-ce pas de se rencontrer face à face avec ceux dont on aime l'esprit et dont on essaya souvent de deviner les traits, de loin. D'autres, parmi lesquels M. de Cuverville et M. Pierre Garlier, sont allés

au Canada, et les Canadiens s'en souviennent. On parle encore, au grand séminaire de Montréal, d'un éloquent discours qu'y prononça, dans une retraite ecclésiastique, M. l'amiral de Cuverville. Quant à M. Pierre Gerlier, qui fut, l'année dernière, aux fêtes de Québec, représenter la Jeunesse catholique française, il a laissé là-bas, à toute la population, un souvenir impérissable de son passage. Et tous deux peuvent confirmer ce que disait M. François Veillot de ses sentiments du peuple canadien-français...

Ces sentiments, on les a vus se révéler naguère, au cours des belles fêtes du troisième centenaire, quand, dans les plaines d'Abraham, aux acclamations d'une multitude innombrable, ont été évoqués les grands souvenirs du passé. C'était Jacques Cartier arrivant, en costume breton, entouré de ses camarades, et plantant dans le sol canadien une croix ornée de l'écusson des rois de France. C'était Marie de l'Incarnation, dans les bras de qui l'on voyait se jeter les enfants des sauvages convertis par elle. C'était le brave Frontenac, dont la noble réponse à Phipps pouvait être rappelée en présence même du gouverneur et du prince de Galles en personne... De cette évocation, officiellement approuvée, des grands souvenirs du passé se dégageait, pour tous les spectateurs et pour le monde entier, une grande leçon de liberté.

Mgr Bruchesi se défend d'insister sur des constatations pénibles. Mais, dit-il, quand on aime la France comme l'aiment les Canadiens français, et quand, étant venu de ce côté de l'eau, on regrette de ne pas voir, plutôt que ces devises de liberté gravées et peintes sur tous les murs, la liberté elle-même, telle qu'elle règne là-bas, l'on se sent une grande tristesse d'avoir à constater la disparition générale de tout ce qui, jadis, était sacré au cœur français...

L'archevêque de Montréal remporte pourtant une espérance d'assister à la résurrection prochaine de notre malheureuse patrie. Le Saint-Père, en toute occasion, promet cette résurrection, et Mgr Bruchesi est bien heureux d'y croire comme y croit le Pape. Ce qu'il a vu en France, l'encouragement, d'ailleurs, dans sa foi. A côté de tant d'actes de spoliation sacrilège, il y a tant d'abnégation, tant de sacrifices personnels !

Pie X, qui le sait bien, en rend volontiers témoignage. A quelqu'un qui lui exprimait qu'on ne pouvait songer sans une douleur amère que ses plus grandes peines lui venaient de la France, Mgr Bruchesi l'a entendu répondre :

— Vous vous trompez : c'est, au contraire, de la France que me viennent mes plus délicieuses, mes plus reconfortantes consolations. Les évêques de France ont écrit une des plus belles pages que contienne l'histoire de l'Eglise. Quels que puissent être leurs sentiments individuels, ils ont tous agi de la même manière pour obéir au Pape. N'est-ce pas là une chose admirable ?

Mgr Bruchesi ne se lasse pas d'admirer cet exemple donné au peuple par l'épiscopat. Si, dit-il, avec toutes les énergies dont on dispose, on pouvait arriver à faire entre les catholiques la même union que les évêques montrent entre eux, la France serait bientôt sauvée.

C'est à quoi doit s'évertuer un journal tel que l'*Univers*. Et il doit s'y évertuer en se faisant ce qu'il convient qu'il soit pour influencer sur son époque. Les journaux ne peuvent plus être ce qu'ils ont été autrefois. Louis Veillot lui-même, ce maître que personne n'a surpassé, n'écrivait plus, s'il vivait aujourd'hui, ses longs articles de doctrine. Le rajeunissement de la manière s'im-

posait pour qu'aujourd'hui comme autrefois l'*Univers* remplît son office.

Au Canada, où il s'est introduit au moment où Louis Veillot y signait ses premiers articles, il compte de nombreux amis, qui, en 1910, à l'occasion du Congrès eucharistique de Montréal, ne manqueront pas de faire fête aux collaborateurs et aux amis de leur journal qu'ils verront débarquer chez eux.

Mgr Bruchesi invite l'*Univers* à se rendre à cette solennité grandiose qui montrera ce qu'on peut dans un pays de liberté.

Avant de terminer, l'archevêque prie M. François Veillot de transmettre à M. Auguste Roussel, un de ses premiers amis, à l'*Univers*, ses souvenirs émus et ses regrets de ne l'avoir pas vu, lui aussi, présent à cette réunion de famille.

« Je n'oublierai jamais, dit-il, cette heure passée avec vous. Quand, désormais, j'aurai la joie de lire des livres ou des articles dus à la plume de ceux qui sont ici, je me dirai : Je les connais ; ils étaient de ce déjeuner du Palais d'Orsay, à Paris, le 3 janvier 1909. »

L'accent de cette allocution, toute familière, toucha profondément tous ceux qui l'entendirent. Les servants de l'hôtel, notons-le, écoutaient avec autant d'attention que les convives eux-mêmes. Et l'archevêque de Montréal fut à plusieurs reprises interrompu par de très vifs applaudissements.

M. l'amiral de Cuverville et M. Pierre Gerlier, que Sa Grandeur avait nommés avec les éloges qu'on a vus, prirent tour à tour la parole.

M. de Cuverville conta la réception cordiale qui lui fut faite, par deux fois à Québec et à Montréal, et s'attacha à faire pressentir que la France, justifiant la confiance du Saint-Père, marcherait avant peu en tête du progrès social et réparerait ses erreurs.

M. Pierre Gerlier, en quelques phrases vibrantes, renvoya aux foules canadiennes qui l'applaudirent l'année dernière tout l'honneur des éloges dont l'avait comblé l'archevêque. La foi de ce peuple est si belle, qu'elle remplit d'enthousiasme ceux qui en sont témoins...

Un Parlement catholique

Le *Lac Saint-Jean* nous annonçait récemment la fondation à Roberval d'un parlement modèle sous le nom de « parlement modèle du Lac Saint-Jean ». On a supposé le Lac Saint-Jean séparé de la Province de Québec et formant une nouvelle province ayant son pouvoir législatif.

Ce parlement se compose de principaux citoyens de Roberval, professionnels et autres.

Un de ses membres nous envoie deux lois qui ont été adoptées à l'unanimité par ce nouveau parlement.

« Vous pourriez, peut-être les publier, écrit notre ami de Roberval, pour démontrer que les pseudo-parlements ont parfois de meilleures idées que les vrais chambres d'Assemblée. »

Voici ces deux lois :

Attendu que la population de la province du Lac Saint-Jean se compose à peu près exclusivement de Catholiques ;

Attendu qu'il est opportun pour cette province de faire une déclaration officielle de ses principes religieux ;

Sa Majesté, de l'avis du parlement modèle de la province du Lac Saint-Jean, décrète ce qui suit :

1° Cette loi pourra être citée sous le

titre de : Loi Fondamentale de la Province du Lac Saint-Jean ;

2° La Religion Catholique est déclarée religion d'Etat de la Province ;

3° Les privilèges que le droit canonique confère à la Religion Catholique lui sont par les présentes ratifiés ;

4° Par la présente loi, la Province du Lac Saint-Jean ne prétend conférer aucun droit à l'Eglise catholique, qui les possède en vertu de son institution divine, mais est heureuse d'en faire la reconnaissance officielle ;

Attendu que par le passé on a trop souvent assimilé les déclarations des prêtres à des actes de corruption, sous le nom barbare d'*influence indue* ;

Attendu que la justice et le droit exigent que les prêtres jouissent pour le moins des mêmes privilèges que les autres citoyens ;

Sa Majesté, de l'avis du Parlement modèle de la province du Lac Saint-Jean, décrète ce qui suit :

Les déclarations des prêtres, faites dans des circonstances qui ne rendraient pas l'acte d'un simple citoyen propre à affecter la validité d'une élection, n'auront pas non plus cet effet, venant d'un prêtre ou autre ministre du culte ;

Les déclarations que les ministres du culte font, durant les élections, et qui ne comportent que des menaces de punitions spirituelles, ne relevant que de la conscience et de l'Evêque ou supérieur spirituel, ne pourront en aucun cas faire la base d'une pétition d'élection, ou être un allégué de telle pétition ;

Nous félicitons vivement les membres du parlement modèle du Lac Saint-Jean. Les idées de ces législateurs catholiques cadrent parfaitement avec celles émises maintes fois par la *Vérité*. La leçon qui nous vient de Roberval est excellente. Il serait grandement temps de songer à doter notre province, en toutes choses, de lois fondamentalement catholiques.

Un peuple catholique a le devoir de se gouverner catholiquement.

Le Saint-Siège et la France

La *Corrispondenza romana* publie les lignes suivantes :

« De plusieurs côtés de la France parvient à Rome la nouvelle que dans les milieux catholiques on dit que le Saint-Siège, découragé par les difficultés présentes, songerait à modifier son attitude vis-à-vis de la situation créée par la Séparation. »

« Ces bruits se seraient répandus d'autant plus qu'on affirme les avoir recueillis de la bouche de personnages importants. »

« Après des renseignements puisés à des sources tout à fait compétentes, nous sommes autorisés à démentir absolument ces racontars. Le Saint-Siège ne pense aucunement à revenir sur son attitude qui est justifiée chaque jour davantage par les événements. »

« Si la situation de l'Eglise de France est si pénible, le Saint-Siège est le premier à le déplorer ; mais il est convaincu — et les catholiques français sincères et intelligents le sont avec lui — que seule une attitude ferme et cohérente pourra réussir, avec l'aide de Dieu, à améliorer la situation. »

« La meilleure solution sociale est celle qui rend l'homme meilleur. » — *Le Catholique d'action*. En vente à *La Propagande des Bons Livres*. Franco 33 cts.

Le Discours du Trône

A l'ouverture de la 1ère session du onzième Parlement, à Ottawa, le Gouverneur Général a lu le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,

Honorables Messieurs de la Chambre des Communes.

En vous souhaitant la bienvenue au moment où vous allez entreprendre les travaux de la première session d'un nouveau Parlement, je suis heureux de remarquer que la Divine Providence à laquelle nous devons déjà tant de reconnaissance, nous a encore cette année accordé les bienfaits d'abondantes moissons qui ont à l'heure qu'il est été vendues à des prix raisonnables.

Les fêtes au mois de juillet du troisième centenaire de la fondation de Québec, dont l'éclat a été réhaussé par la gracieuse présence de Son Altesse Royale le Prince de Galles comme représentant de Sa Majesté, marquent une époque historique au Canada. Le généreux concours donné à cette fête nationale par le Parlement fédéral, les législatures provinciales, le peuple du Canada, des autres colonies et du Royaume-Uni, met en relief la communauté de sentiments sympathiques qui rattachent entre elles les différentes parties de l'empire britannique, les unissent et au trône et à la personne de Sa Majesté le Roi. La présence des représentants du Royaume-Uni, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud, de Terre-Neuve et des puissantes républiques amies des Etats-Unis, de France, ainsi que celle des cuirassés de ces trois nations, a servi, non seulement à ajouter de l'éclat à la fête, mais aussi à fournir la preuve d'un accroissement des sentiments de paix et d'amitié.

Il m'est agréable de vous annoncer qu'un traité entre Sa Majesté et les Etats Unis d'Amérique, a été conclu et attend maintenant sa ratification. Ce traité constitue un règlement à l'amiable sur des bases qui, je l'espère, contenteront les deux parties en cause, relativement aux questions irritantes concernant les grands lacs et autres voies d'eau navigables entre le Canada et les Etats-Unis. Les deux pays doivent se féliciter de voir disparaître ces questions du domaine de la discussion, durant l'existence de ce traité. Le traité et les papiers qui s'y rapportent seront soumis à votre étude à leur heure.

Depuis plus d'un an, tout le monde civilisé a passé par une période de dépression commerciale, industrielle et financière, qui n'est pas encore arrivée à son terme. Des indices apparaissent cependant qui en indiquent la fin, graduelle. Si d'un côté il n'est pas contestable que grâce et à l'abondance et à l'élasticité de ces ressources, le Canada a souffert moins que d'autres nations. Cette crise a cependant sérieusement affecté notre commerce, produit une diminution appréciable des recettes et nous impose même un plus grand soin et une plus grande prudence que de coutume dans l'administration des affaires publiques.

L'ensemble total de l'immigration n'a pas atteint le chiffre élevé des années précédentes, mais le nombre de ceux qui sont venus s'établir sur nos terres vacantes s'est cependant maintenu durant la dernière saison. Grâce à une surveillance plus sévère du département d'immigration, la condition sociale de ces nouveaux habitants du Canada semble être excellente et promet un grand accroissement de la fortune publique.

L'établissement rapide des nouvelles provinces entraîne un besoin toujours croissant de nouvelles voies de transport. Il est satisfaisant à cet égard de constater que la construction du chemin de fer transcontinental a été pou-

sée vigoureusement durant l'année dernière. La voie ferrée a été ouverte pour le transport des moissons de Winnipeg à la rivière Bataille, une distance de 675 milles.

Les dispositifs de la loi des terres du Canada passée à la dernière session pour la vente des pré-émissions et des homesteads d'achat a créé une source de recettes assez considérables pour faire face aux frais de construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson, sans grèver les recettes ordinaires. Du premier septembre, date de la mise en vigueur de la loi, au premier janvier, les ventes de pré-émissions et de homesteads d'achat se sont élevées à plus de deux millions d'acres, toutes sujettes aux conditions d'établissement de homesteads.

Le Gouvernement du Royaume-Uni s'étant montré disposé à faire entrer un représentant du Canada au nombre des délégués à la conférence tenue à Shanghai, dans le but de faire une enquête sur le commerce de l'opium, mon gouvernement a été heureux d'accepter une offre qui démontre l'importance croissante de notre pays. A la recommandation de mon gouvernement, celui du Royaume-Uni a, en conséquence, appelé un membre du parlement du Canada à faire partie de la commission de Shanghai.

Des représentants du Canada ont pris part dernièrement à l'organisation et à l'établissement permanent d'un Institut International d'Agriculture avec quartier général à Rome—événement d'un grand intérêt pour notre pays où l'agriculture joue un rôle si important dans son économie. Il est satisfaisant de noter que, parmi les quarante huit Etats qui ont donné leur adhésion à la création de l'Institut, l'on a reconnu l'importance du Canada au point de vue agricole en élisant nos représentants à quelques-unes des plus hautes charges de l'Institut.

L'épouvantable calamité qui, il y a quelques jours, s'est abattue sur la Sicile, et le sud de l'Italie, et a produit une perte totale de vie et de propriété inouïe et sans égale dans la longue série des désastres mentionnés dans l'histoire, a porté mon gouvernement à offrir de l'aide pour secourir immédiatement les centaines de mille sinistrés sans défense contre la famine et les horreurs qu'elle entraîne. J'ai lieu d'espérer que vous approuverez son initiative.

Conformément à un avis donné durant la dernière session du Parlement, une commission a été nommée pour examiner les différentes lignes de chemins de fer en correspondance avec l'Intercolonial, et qui pourraient devenir de précieux tributaires de cette ligne. Le rapport de cette commission a été reçu par le gouvernement et vous sera remis.

Les commissaires nommés, pour faire une enquête sur la conduite des officiers du département de la Navigation et des Pêcheries, a terminé ses travaux mais il n'a pas encore fait son rapport. On l'attend prochainement et dès qu'il aura été reçu, il sera remis entre vos mains.

Un projet de loi sera soumis à votre étude, lequel sera basé sur la législation similaire passée en 1906 par le Parlement du Royaume-Uni pour la suppression du paiement de commissions secrètes, de gratifications, dans les affaires publiques et particulières.

Il vous sera demandé d'étudier des projets de loi concernant les assurances, le service civil, l'immigration, la naturalisation et autres sujets.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes de la dernière année seront soumis à votre attention, les estimations budgétaires pour l'année prochaine vous seront bientôt remises.

Elles ont été préparées au point de vue de l'économie et compatibles avec les nécessités du service public.

Honorables Messieurs du Sénat.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Je prie la divine Providence qu'Elle vous guide dans vos délibérations pour que celles-ci puissent contribuer à accroître encore la prospérité de notre pays et le bien être de notre peuple.

A propos du libelle

L'Association de la Presse de Québec a adopté les résolutions suivantes au sujet du libelle :

" Qu'il est résolu que des démarches collectives soient faites par les journalistes des différentes parties de cette province pour obtenir de la Législature, à la session prochaine, des amendements à la loi, relativement aux actions en dommages contre les journaux, et de la nature suivante :

" Que toute personne attaquée par un journal ait l'avantage de répondre dans la même partie du journal où l'attaque a été insérée, pourvu qu'elle le fasse sous sa signature et en termes convenables ;

" Que, de son côté, aucun journal ne puisse être poursuivi en dommages que s'il refuse, après mise en demeure, de rétracter un article injuste, de corriger une information erronée ou de faire des excuses s'il y a lieu ;

" Que dans le cas de poursuites judiciaires contre un journal, celles-ci soient intentées invariablement dans le district où le journal est publié et qu'il ne puisse ensuite être traîné hors de son district que s'il refuse de rendre justice sans cela ;

" Que le journal attaqué devant les tribunaux ait le droit d'exiger du plaignant, suivant le cas et à la discrétion du juge, un cautionnement suffisant pour garantir les frais du procès."

Romans-Revue, sommaire du 15 janvier 1909 : A nos abonnés et lecteurs, L. Bethléem ; Une grande œuvre, Roger Duguet ; Ceux de chez nous, Louis Boulé ; Les Revues, Journaux et Magazines, Léon Jules ; Nouvelle brève, Roger Duguet ; Les livres scientifiques, Pierre Faifeu ; A travers les romans du mois, R. Varède ; Les pièces de théâtre, Henri Furtot ; Comptes-rendus et Fiches pratiques ; Carnet de Romans-Revue ; A bâtons rompus, J. Merlent ; A travers les périodiques ; Consultations et Petit Courrier.

Revue Canadienne, sommaire du 1er janvier 1909 : La fête du Pape, La Rédaction ; Discours sur le Pape, René Labelle ; Souvenirs d'un Zouave, Séverin Lachapelle ; La Poésie, Benjamin Sulte ; L'insuccès de Bossuet orateur, Hector Filiatrault ; A travers les faits et les œuvres, Thomas Chapais ; Chronique des revues, Elie-J. Auclair ; Le monde des petits êtres, Germain Beau-lieu.

S. E. le cardinal Andrieu, évêque de Marseille, est transféré au siège primatial de Bordeaux, vacant depuis la mort du cardinal Lecot.

Dimanche, S. G. Mgr Bégin a béni la nouvelle école de Saint-Roch de Québec.

Les élections provinciales partielles pour les comtés d'Hochelaga et Bellechasse auront lieu le 9 février.

LA PROPAGANDE
Des Bons Livres

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

— (: o :) —

SOUVENIR
DE FAMILLE

Monsieur l'abbé E.-P. Chouinard a eu l'heureuse idée de composer sous ce titre cet utile livret bien cartonné, et destiné à devenir l'auxiliaire de toutes les jeunes familles canadiennes. C'est un vrai registre de famille où, après les plus salutaires instructions, se déroulent une série de feuillets dont le premier réservé à l'inscription des noms et prénoms des époux et de la date de leur mariage. Les autres servent à inscrire les noms et prénoms des enfants, les dates de la naissance et du baptême, de la première communion et de la confirmation, ainsi que du mariage de chacun d'eux. Pour l'avenir et l'honneur de notre race, nous souhaitons que Dieu bénisse nos jeunes familles et leur donne de pouvoir remplir les vingt pages de ce livret.

Ces registres, si l'usage s'en généralisait et se perpétuait dans nos familles, rendraient de sérieux services aux futurs généalogistes et historiens du Canada français.

Prix, à l'unité, sans frais de port...0.15
Le cent, frais de port aux charges de l'acheteur.....\$10.00

C'EST BON SIGNE

L'excellent et très excellent Petit manuel de M. le chanoine Sylvain semble prendre un gain de popularité depuis quelques semaines ; on nous le demande plus souvent, et un peu plus en nombre. C'est bon signe. Le meilleur moyen d'assurer contre l'alcoolisme l'avenir de notre race, c'est d'inspirer aux enfants l'horreur de l'alcool et de leur en démontrer l'inutilité et les ravages.

25 cts la douzaine. \$1.00 le cent.

Frais de port en sus.

OUVRAGES DIVERS

JÉSUS-CHRIST, prototype de l'humanité. Par C. N., avec la collaboration de Mgr Justin Fèvre, protonotaire apostolique. — Un ouvrage de 3 francs 50. Par la poste..... 0.75

LE SENS LITTÉRAL du texte biblique et les sciences profanes. Par l'abbé Chauvel.—2 francs. Par la poste..0.43

PUISSANCE DIVINE du Sacerdoce Catholique. Par Mgr Fèvre.—2 francs. Par la poste..... 0.46

LE P. AUBRY et la Réforme des Etudes ecclésiastiques. Par Mgr Fèvre.—3 francs. Par la poste..... 0.70

SAINTE MARIE - MADELEINE. La Tradition et la Critique. Par l'abbé Sicard, docteur en théologie, ancien professeur de théologie et d'histoire ecclésiastique. En 2 vols.—Huit francs. Par la poste..... \$1.83

DROIT CANONIQUE. Traité théorique et pratique. Nouvelle édition en 2 vols. Par Mgr Anselme Tilloy. — Dix francs. Par la poste, pour les deux vols..... \$2.30

LE SOCIALISME. Ce qu'il est. Par l'abbé Patoux.—Trois francs.....0.65

LA VÉNÉRABLE JEANNE D'ARC, copie fidèle de Jésus et de Marie. Par l'abbé P.-L. Malassagne.—Cinq francs —Par la poste \$1.13

LIENS INTIMES entre le Paradis Terrestre et le Calvaire. Par l'abbé J. Chauvel.—2 fcs 50. Par la poste. 0.54

PIE X, Pontife et Souverain. Par Mgr Justin Fèvre. — 2 francs. Par la poste..... 0.46

HISTOIRE CRITIQUE du Catholicisme Libéral, en France. Complément de toutes les Histoires de l'Eglise. Par Mgr Fèvre. — Cinq francs. Par la poste..... \$1.13

SON EMINENCE le Cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat de S. S. Pie X. Par Mgr Justin Fèvre.—1 franc 50. Par la poste..... 0.35

AU CŒUR DU FÉMINISME. Par Théodore Joran. Avec une lettre-préface de M. Frédéric Masson, de l'Académie Française.—3 f. 50. Par la poste...0.71

GRANDEUR ET DÉCADENCE DES FRANÇAIS. (On doit au peuple la vérité). Gaston Routier. — 3 fcs 50. Par la poste..... 0.73

PASSION ET PASSION. La Passion du Sauveur et la Passion des Religieux en France. — Par la poste..... 0.18

L'APOCALYPSE interprétée par l'écriture. Par Marc Passama, secrétaire de la Société Scientifique-Apologétique " FIDES ". — 2 fcs. Par la poste. 0.43

ROME AU XXe SIÈCLE. Par Denis Guibert. — 3 f. 50. Par la poste. 0.74

CHARLES PÉRIN, créateur de l'Economie Politique chrétienne. Par Mgr Fèvre. — 3 f. 50. Par la poste... 0.75

ETUDE CRITIQUE SUR BOSSUET. Par le chanoine Vincent Davin. Avec une notice nécrologique et une Préface par Mgr Fèvre. — 5 francs. Par la poste \$1.13

LE JUIF SECTAIRE, ou la tolérance talmudique. Par L. Vial. — 3 f. 50. Par la poste 0.71

LE MARIAGE DE PAUL LARIVIÈRE. Par Gontran de Mérygn. — 2 francs. Par la poste..... 0.44

LE ROMAN D'UN JÉSUISTE. — 3 f. 50. Par la poste..... 0.73

LISEZ

LISEZ CET AVIS. — Nous n'avons seulement que TROIS exemplaires des Ouvrages divers ci-dessus annoncés, qui nous sont envoyés d'office. Mais notre expéditeur européen nous en enverra d'autres sur demande.

Collection " Bijou "

Cette collection vient de la Maison de la Bonne Presse, Paris. En voici les titres : — Haines vaincues, par Mme Marguerite Levray ; Jeunes Gloires, par René Gaël ; Le franc-maçon de la Vierge, par Fl. Bouhours ; Les Bijoux de la Princesse, par René Gaël ; Le moulin du Grand-Bé, par Richard Manoir ; Le Patrimoine, par Marie de Vienne.

Gentille et solide reliure. Cette collection convient pour les familles et les bibliothèques de paroisses. La collection des 6 volumes..... \$1.80

Frais de port en sus.

LA PROPAGANDE
DES BONS LIVRES

BUREAUX
" LA VÉRITÉ " Québec.
Ph.-G. Hémond, L'U. S. J. B. d'A.
Edifice Unity Woonsocket.